



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 19 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice 13
Présents 10
Procurations 0
Votants 12
Excusée 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 14h,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Date de la convocation : 15 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 15/12/2025

Date d'affichage de la délibération : 30/12/2025

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, M. Philippe ARRUÉ, Mme Anne-Marie CORTES, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Charlotte MOËNNARD, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette NOËL, Mme Martine NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Excusé : Mme Josette MARTINS

Mme Bernadette FAURÉ a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2025-16 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 6 octobre 2025

Exposé

Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.
Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.

La délibération est adoptée à

12 VOIX POUR
0 ABSTENTION(S)
0 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/12/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ

La Présidente,
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le



ID : 031-213101843-20251219-202516-DE





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 6 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi six octobre, à quatorze heures, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de FLOURENS, légalement convoqué par Mme Marion RIVOIRE, Présidente, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

Date de convocation : 29/09/2025

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, Mme Anne-Marie CORTES, M. Didier CORTES, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Josette MARTINS, Mme Charlotte MOËNNARD, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont été excusés : Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL

Ont donné procuration :

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Remboursement des frais de destruction des punaises pour les résidents de l'allée du parc
-

La séance est ouverte à 14h0, Monsieur Didier CORTES est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

2025-15 Remboursement des frais de destruction des punaises pour les résidents de l'allée du parc.

Madame la Présidente rappelle l'invasion de punaises de colza dans les habitations situées allée du Parc à Flourens durant le mois d'août 2025.

Un remboursement des frais engagés par les habitants pour la destruction de ces nuisibles peut être réalisé sur présentation de justificatifs de paiement.

- Une administrée sollicite une aide pour l'achat d'insecticides et autres répulsifs pour un montant de 216.70€.

- Un administré sollicite une aide pour l'achat d'insecticides et autres répulsifs pour un montant de 120,00€.

Décision

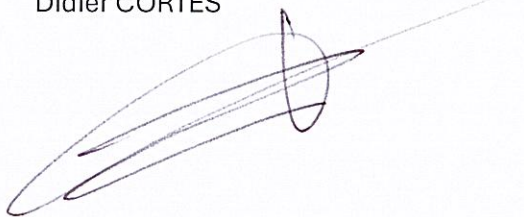
Au vu de la situation, après en avoir délibéré, il est décidé de prendre en charge le remboursement des frais engagés pour la destruction des punaises à hauteur de 336.70€.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

Le Secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Présidente,
Marion RIVOIRE

